

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DU 24 OCTOBRE 2014

Président : Monsieur GIROT Thierry,

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, M.GIRAUD Fabien, M.VALETTE Michel, Mme CHAMBARD Chantal, Mme CHANUT Nathalie, M. CHAUSSINAND Laurent, Mme COURTAULT Joëlle, Mme CURINIER Maria Isabel, Mme FAURE Monique,

Absents excusés: M. EYMARD Frédéric, Mme MAGALDI Bernadette (pouvoir),

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu conseil du 12 septembre 2014** : approbation à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Situation des dégâts d'orages sur la commune suite aux intempéries du 12 et 13 octobre : Aspects techniques et financiers ; Délibération de demande de subventions d'aides à l'État, à la Région et au Département,
- 2) Décision Modificative budgétaire induite par les travaux d'urgence de voirie,
- 3) Taxe d'aménagement: Délibération de reconduction,
- 4) Délibération sur la prise de compétences aménagement numérique par la Communauté de Communes Val' Eyrieux,
- 5) Subventions aux associations,
- 6) Questions diverses.

#### **1) Situation des dégâts d'orages sur la commune suite aux intempéries du 12 et 13 octobre : Aspects techniques et financiers; Délibération de demande de subventions d'aides à l'État, à la Région et au Département,**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents dégâts occasionnés par les intempéries du 12 et 13 Octobre sur l'ensemble de la commune avec ses hameaux. Il a reçu les services de l'état pour faire les premiers chiffrages point par point qui serviront à élaborer les dossiers de demandes d'aide aux services de l'Etat, de la Région et du Département ainsi que le SDE07. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce processus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

A ce jour, le chiffrage global n'est pas encore connu. Seuls les travaux d'investissement pourront prétendre à aides.

Dans l'urgence, des entreprises privées de travaux publics ont été sollicitées pour les déblaiements des voiries obstruées par les éboulements. Ces travaux d'urgence encore non chiffrés resteront à l'entière charge de la commune.

#### **2) Décision Modificative budgétaire induite par les travaux d'urgence de voirie,**

Monsieur le Maire indique qu'une Décision Modificative du budget de la Commune est nécessaire afin d'anticiper ces facturations. Monsieur le Maire précise que le budget reste en équilibre. Le Conseil Municipal vote cette décision à l'unanimité.

### 3) Taxe d'aménagement: Délibération de reconduction,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la délibération du 21 Octobre 2011 arrivant à échéance le 31 Décembre 2014. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la Taxe d'Aménagement, reconductible tacitement d'année en année. Toutefois les taux pourront être modifiés annuellement.

### 4) Délibération sur la prise de compétence aménagement numérique par la Communauté de Communes Val' Eyrieux,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour la Communauté de Communes Val' Eyrieux de pouvoir étendre ses compétences statutaires à une compétence aménagement numérique afin de lui permettre d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques sur son territoire.

Il est demandé aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise de la compétence d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications par la Communauté de Communes Val' Eyrieux.

### 5) Subventions aux associations,

Les subventions 2013 sont reconduites à l'identique pour 2014, hormis la MNT dont le financement se fait directement par les charges salariales. La subvention à «De l'ombre à la lumière» sera examinée ultérieurement et sera fonction de la décision communautaire du 30 octobre 2014.

Les subventions votées sont donc

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.....	200,- €
CLUB DES JEUNES .....	200,- €
LES BONS VIVANTS .....	200,- €
SOCIETE DE PECHE CANTONALE.....	80,- €
SOCIETE DE CHASSE ARCENS .....	200,- €
UNION CANTONALE DES ANCIENS COMBATTANTS .....	70,- €
FNATH (Association des accidentés de la vie).....	35,- €
LES RESTAURANTS DU CŒUR.....	70,- €
Association ARCADE .....	200,- €
Prévention Routière.....	50,- €
LES CAVALIERES D'ARCENS.....	200,- €
L'AMICALE LAIQUE.....	1600,- €

### 6) Questions diverses,

- La cérémonie du 11 Novembre aura lieu au Monument aux morts à 11 heures.

A l'issue, un vin d'honneur sera servi en Salle du Conseil.

L'ensemble de la population est cordialement invité.

- A cette occasion, la tombe de Rémy ROURE, journaliste et grand résistant de la commune, sera fleurie.

- L'opération «Brioche 2014» a récolté pour l'ADAPEI de l'Ardèche la somme de 265,50€.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 5 Décembre 2014 à 18 Heures.

La séance est levée à 21 h.

M. le Maire,  
GIROT Thierry

